

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA-1254
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° VA-964**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, greffier adjoint de la Ville d'Amos, QUE :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 21 août 2023, le conseil de la Ville d'Amos a adopté le règlement n° VA-1254 modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
- 2° la nature et l'effet de ce règlement ont pour objet :
 - Modification du règlement de zonage en concordance avec les modifications introduites au plan d'urbanisme par le règlement n° VA-1253, soit par l'agrandissement de la zone RES-2 vers le sud, l'agrandissement de la zone P-4 vers l'ouest, ainsi que la modification de la limite de la zone R2-15.
- 3° lors de la séance régulière du Comité administratif de la Municipalité régionale de Comté d'Abitibi, la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de sa résolution n° CA-172-10-2023, déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement n° VA-1254 de la Ville d'Amos modifiant le règlement de zonage n° VA-964;
- 4° conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi a, en date du 23 octobre 2023, délivré le certificat de conformité relatif au règlement n° VA-1254 de la Ville d'Amos;
- 5° aux termes de la période de 30 jours prévue à l'article 137.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit le 21 septembre 2023, la Commission municipale du Québec n'a reçu aucune demande d'avis de conformité à l'égard de ce règlement, celui-ci est donc réputé conforme au plan d'urbanisme de la Ville tel que modifié par le règlement n° VA-1254.
- 6° conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le règlement n° VA-1254 est entré en vigueur le 23 octobre 2023.

Donné à Amos, ce 27 octobre 2023.

Le greffier adjoint,



Richard Michaud

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Richard Michaud, greffier adjoint de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 27 octobre 2023 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 27 octobre 2023



Richard Michaud, greffier adjoint